

**ATTESTATION MENSUELLE DE DÉPLACEMENTS
POUR LES ENSEIGNANTS EN SERVICE PARTAGE**

*ce document atteste de l'effectivité des déplacements en conformité avec l'emploi du temps / planning de l'agent. Cette attestation doit correspondre à la saisie effectuée dans l'application CHORUS-DT. Dûment complétée, elle sera transmise au Bureau des voyages dans le mois suivant le déplacement.
Réf. : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié – Arrêté du 20 décembre 2013*

SEPTEMBRE 2017

N° OMP dans DT-CHORUS.....

Nom / Prénom :Corps :

COMMUNES DE DÉPLACEMENT DE L'AGENT				
Lieu	Résidence personnelle	Résidence administrative	Etab. d'exercice N°1	Etab. d'exercice N°2
N° de référence	RP	RAD	E1	E2
Commune à préciser

SEPT	Cadre réservé à l'agent				Cadre réservé à l'administration				
	Itinéraire				Conforme avec CHORUS-DT		Conforme avec emploi du temps		Contrôle du nombre de repas à attribuer
	ALLER		RETOUR		oui	non	oui	non	
	N° Référence	Heure	N° Référence	Heure					
4	Lun								
5	Mar								
6	Mer								
7	Jeu								
8	Ven								
11	Lun								
12	Mar								
13	Mer								
14	Jeu								
15	Ven								
18	Lun								
19	Mar								
20	Mer								
21	Jeu								
22	Ven								
25	Lun								
26	Mar								
27	Mer								
28	Jeu								
29	Ven								

<p>L'agent : J'atteste de l'exactitude des éléments renseignés et de leur conformité avec la saisie dans CHORUS-DT Fait àle..... Signature</p>	<p>L'autorité académique chargée d'attester le service fait : Fait àle..... Cachet et signature</p>
---	--